



DEB 2023-4

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218401008-20230329-2023-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 03/04/2023

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 29 mars 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES Tiffanie, CASADO ESCOBAR Sylvia et THOMAS SOUMILLE Coraline.

Etaient absents : SEVIN Rolland (pouvoir donné à HEREDIA Justine).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

Objet : Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune, en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2023.

Il rappelle que le vote de celui-ci s'effectue aux niveaux des chapitres.

Le montant total des 2 sections s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Investissement		
Réalisation de l'exercice	193 116,09 €	149 765,22 €
Reports n-1	0 €	43 350,87 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Total section Investissement	193 116,09 €	193 116,09 €
Fonctionnement		
Réalisation de l'exercice	109 715,99 €	76 654 €
Reports n-1	0 €	33 061,99 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Total section Fonctionnement	109 715,99 €	109 715,99 €
Total des sections		
Total cumulé	302 832,08 €	302 832,08 €

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Maire entendu,

Approuve à l'unanimité le présent budget primitif 2023 tel que présenté par monsieur le Maire.

Procède à la signature du document budgétaire.

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric,

Le 3 avril 2023

La secrétaire de séance,
LAGUNA Elodie



Le Maire,
LINHARES José

